

DEPARTEMENT DE LA
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT DE
BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE FLOIRAC

Séance du 26 juin 2017

Objet
Actions du
Prado.
Participation
financière

LE NOMBRE DE
CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN
EXERCICE EST DE :

33

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 20 juin 2017 s'est réuni à 18 heures 30 sous la présidence de **Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.**

Etaient présents :

Mme N. LACUEY, M. CAVALIERE, Mme C. LACUEY, M. IGLESIAS, M. GALAN, Mme CHEVAUCHERIE, Mme REMAUT, Mme COLLIN, Mme MILLORIT, Mme LAQUIEZE, Mme BONNAL, Mme LOUKOMBO SENG, M. DANDY, M. RAIMI, M. BAGILET, Mme LARUE, M. LERAUT, M. BOURIGAULT, Mme HERMENT, M. VERBOIS, M. ROBERT, Mme FEURTET, Mme VELU, M. HADON

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. NAFFRICHOUX à M. PUYOBRAU
Mme GRANJEON à Mme N. LACUEY
Mme DURLIN à M. GALAN
M. MEYRE à CHEVAUCHERIE
M. CARRERA à M. CAVALIERE
M. CALT à Mme VELU

Absents excusés :

M. BELLOC, M. GELOS

M. Pascal CAVALIERE a été nommé secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'objet des actions menées par l'Association du Prado 33 au titre de la Politique de la Ville.

Il précise que les actions du Prado 33 consistent notamment dans la tenue de permanences d'aide aux victimes ou encore d'actions du travailleur social en commissariat.

Ces actions ont bénéficié, les années précédentes, de l'effort des communes et notamment de la ville de Floirac afin d'assurer la pérennité du projet.

En 2016, 77 nouveaux dossiers ont été ouverts dont 53 relèvent du domaine pénal exclusivement, 23 habitants de Floirac ont été reçus sur les permanences tenues à Floirac et 66 Floiracais ont été reçus sur l'ensemble des permanences de Cenon et Lormont (bilan annuel de la permanence d'aides aux victimes à Dravemont joint).

Le montant de l'aide demandée par le Prado se répartit de la manière suivante :

Permanences d'aide aux victimes :	3 930 €
Actions du travailleur social :	1 328 €
TOTAL	5 258 €

En conséquence il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur la réitération du soutien financier de la commune de Floirac en faveur de l'Association du Prado 33 pour l'année 2017.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2311-7 ;

Vu la demande de l'Association « Du Prado » ;

Vu le Budget Primitif 2017 ;

Vu l'avis de la Commission Sports Jeunesse Citoyenneté, Politique de la ville et Démocratie Participative du 13 juin 2017 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

APPROUVE la participation de la ville de Floirac aux actions menées par le Prado 33, la somme de 5258 € est inscrite au budget au titre de l'année 2017, Chap.065 – Article 6574.

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires au paiement de la participation communale à l'Association du Prado 33.

DIT que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2017, Chap.065 – Article 6574- fonction 824.

Nombre de votants :	31
Suffrages exprimés :	31
Pour :	31
Contre :	
Abstention :	

Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus

Et ont signé au registre les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME :

A la Mairie de FLOIRAC, le 27 Juin 2017

Le Maire,



Jean-Jacques PUYOBRAU